

Note d'orientation économique: Les accords de partenariat économique et la Zone de libre-échange continentale

1^{er} juillet 2016

En juin 2016, des accords de partenariat économique (APE) avaient été conclus, mais ni signés, ni ratifiés dans trois sous-régions africaines, à savoir la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, deux APE intérimaires – pour l'Afrique centrale et l'Afrique australe et orientale – ont été mis en application à titre provisoire, l'un par le Cameroun depuis 2014, l'autre par Madagascar, Maurice, les Seychelles et le Zimbabwe depuis 2012.

Les APE devraient être profitables, mais de façon inégale, avec d'une part des gains pour certains pays d'Afrique, surtout ceux qui ne sont pas classés parmi les moins avancés, dans quelques secteurs agricoles, et d'autre part des gains plus généralisés pour l'Union européenne. Par contre, il ressort de certaines études que les APE pourraient avoir des conséquences négatives sur le commerce intra-africain et susciter d'importantes pertes de recettes commerciales pour les pays d'Afrique. Néanmoins, des efforts sont consentis dans tous les APE pour surmonter ces problèmes et atténuer les effets de la libéralisation sur ces recettes, notamment avec la proposition de mise en place de fonds de mise en œuvre des APE dans la plupart des sous-régions africaines concernées.

À ce stade, dans le cadre de l'APE de l'Afrique de l'Ouest, un budget programmatique d'aide au commerce d'un montant de 6,5 milliards d'euros a été alloué à la sous-région pour la période 2015-2020.

PLACE FAITE À L'INTÉGRATION RÉGIONALE

Basés sur le chapitre de l'Accord de Cotonou¹ concernant la coopération économique et commerciale, les APE en réaffirment, dans leurs préambules, les objectifs et les principes. Ils visent notamment à promouvoir l'intégration progressive et harmonieuse des États ACP dans l'économie mondiale, en particulier en tirant pleinement parti du potentiel de l'intégration régionale et des échanges commerciaux Sud-Sud.

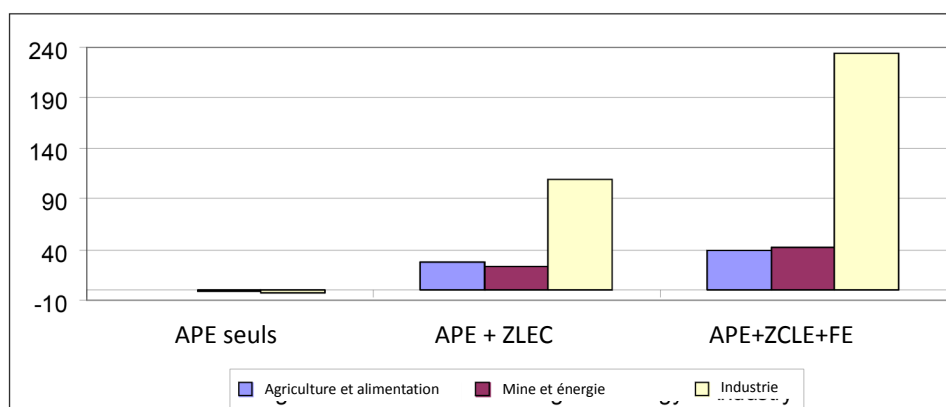
Il convient d'observer que les APE contiennent des dispositions offrant aux États africains la flexibilité d'établir entre eux des zones de libre-échange, et ce sans activation automatique de l'obligation d'étendre ce traitement plus favorable à l'Union européenne. Néanmoins, en raison des importantes différences émergeant des diverses négociations, les degrés divers d'engagements de libéralisation et des listes de produits exclus de la libéralisation risquent rendre difficile l'harmonisation de tous ces engagements. Cet enjeu sera notamment important lors de la création de l'union douanière africaine. Il se peut qu'une renégociation soit envisagée à ce stade pour assurer la cohérence des politiques.

¹ L'Accord de partenariat ACP-UE, connu sous le nom d'Accord de Cotonou, a été signé en 2000 à Cotonou (Bénin) par 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (États ACP) et l'Union européenne. L'Accord a été révisé en 2005 à Luxembourg et en 2010 à Ouagadougou.

ÉCHELONNEMENT JUDICIEUX

Selon l'édition de 2015 du *Rapport économique sur l'Afrique*, que la Commission économique pour l'Afrique publie chaque année, l'approfondissement de l'intégration régionale africaine dans le cadre de la zone de libre-échange continentale² avant la pleine mise en application des APE pourrait compenser les effets néfastes de ces accords sur le commerce intra-africain. Cependant, cela signifierait que les périodes de transition prévues dans les APE soient mises à profit pour accélérer les programmes d'intégration régionale en Afrique.

Prévisions de changements du commerce intra-africain suite aux APE, comparées avec les APE la plus zone de libre-échange continentale (ZLEC) et avec les APE, plus la zone de libre-échange continentale plus des mesures de facilitation des échanges (FE), en milliards de dollars des États-Unis, à l'horizon 2040



Source: Mevel et al (2015).

Une analyse détaillée de l'impact des APE dans le contexte africain révèle que si elle est complètement mise en place avant la fin des calendriers de démantèlement tarifaire prévus par les APE, la zone de libre-échange continentale permettrait non seulement de compenser leurs effets négatifs sur le commerce régional, mais augmenterait également le commerce régional, avec des gains importants surtout dans les secteurs industriels. Si la zone continentale de libre-échange était complétée par des mesures de facilitation des échanges, cela aurait des effets positifs plus grands encore et améliorerait la compétitivité des produits africains.

POLITIQUES RECOMMANDÉES

Il est indispensable de maintenir une marge de manœuvre politique lors des négociations des accords internationaux en matière de commerce et d'investissement afin de ne pas compromettre les efforts de transformation structurelle du continent. Ceci est particulièrement le cas lors des négociations d'accords bilatéraux et régionaux avec les pays développés. C'est pourquoi l'Afrique pourrait envisager d'adopter et d'utiliser un modèle continental pour ces négociations avec des pays extérieurs au continent.

²Les négociations sur la zone de libre-échange continentale ont été engagées lors de la vingt-cinquième session annuelle ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue à Johannesburg en juin 2015. Les négociations ont pour but de mettre en place une zone de libre-échange continentale d'ici à octobre 2017.

LECTURES ULTÉRIEURES POSSIBLES

- ACP - UE (2010). *Accord de Cotonou*. Deuxième révision. Bruxelles:Commission européenne.
- UA, BADetECA (2016). *État de l'intégration régionale en Afrique VII*. Addis-Abeba.
- Conseil de l'Union européenne (2014). *Conclusions du Conseil de l'Europe sur le Programme APE pour le développement de l'Afrique de l'Ouest*. Bruxelles.
- CEA (2015). *Rapport économique sur l'Afrique*. Addis-Abeba.
- CEA (à paraître). *Comparison on the provisions of the Economic Partnership Agreements*. Addis-Abeba.
- CEA et UA (2015). *Report on Economic Partnership Agreements*. Réunion des Ministres africains du commerce tenue à Addis-Abeba du 8 au 12 mai 2015. Addis-Abeba.
- Mevel , S., Valensisi, G., & Karingi, S. (2015). *Implication of EPAs for Africa's Continental Integration*. Addis-Abeba.